

MANDEMENT DE M. L'EVÊQUE DU DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE, MÉTROPOLITAIN DU SUD-EST,

A l'occasion de la maladie de Notre Saint-Pere le Pape.

ADRIEN LAMOURETTE, par la Miséricorde Divine, et dans la Communion du Saint Siége Apostolique, Evêque du Département de Rhône et Loire, Métropolitain de l'Arrondissement du Sud-Est.

NOUS remplissions, avec un si vif empressement, Nos Très-Chers Freres, les devoirs sacrés de la recon-

noissance envers Dieu, en portant, aux pieds de ses autels, des cœurs pleins de religion et d'allégresse, à l'occasion de l'acceptation solemnelle qu'a fait le Roi de la Constitution Françoise; après avoir élevé nos mains vers le Ciel, comme autrefois les Hébreux, sur une terre aride, nous lui rendions humblement de vives actions de graces, de ce qu'il a daigné calmer nos alarmes sur une longue sécheresse, qui rendoit impossible la culture de nos terres, en ordonnant aux nuées d'ouvrir leur sein, et de laisser tomber sur elles l'élément précieux qui les humecte et les fertilise; après avoir tremblé pour les jours chéris de Notre Saint-Pere le Pape, nous partagions tous la joie sincere que nous inspiroit la nouvelle sûre de son parfait rétablissement.

Faut-il aujourd'hui, N. T. C. F., que nous jettions du trouble et de l'amertume sur des sentimens aussi doux, en vous renouvellant nos profondes

inquiétudes à cet égard. La Providence, qui veut sans doute éprouver notre soumission à ses ordres, semble nous ménager de nouvelles angoisses, pour nous apprendre, de plus en plus, qu'il n'est point ici-bas de bonheur solide et sans mêlange, et qu'après s'être livré le matin à une innocente joie, la vicissitude des choses humaines ramene le plus souvent la tristesse sur le déclin du jour, pour nous faire sentir que la prospérité des jours de l'homme dépend en tout de l'Etre-Suprême, qui tient dans ses mains les clefs de la mort et de la vie : c'est à nous à profiter des leçons que la Providence nous ménage pour notre bien dans les événemens divers qu'elle permet.

Il en coûte infiniment à notre cœur, N. T. C. F., d'attrister les vôtres sur un objet qui vous est si cher : mais il est de notre devoir pastoral de vous apprendre que Notre Saint-Pere le Pape est malheureusement retombé

dans la triste situation d'une santé plus que chancelante, puisqu'elle nous fait craindre pour ses jours si précieux. Ne faut-il pas que des enfans, tendrement attachés à leur Pere spirituel, partagent avec nous la crainte affligeante de le perdre? Ne devons-nous pas nous prosterner, ensemble, devant le trône du Tout-Puissant, qui, seul, ramene l'homme, quand il lui plaît, des portes de la mort, et lui offrir de promptes et ferventes prieres, afin de le fléchir sur la perte désolante qui nous menace? Que ne pouvons-nous pas espérer d'obtenir de sa bonté infinie, lorsque nous demanderons, avec de saints gémissemens, la conservation d'un Pontife qui remplace si dignement ses prédécesseurs dans la Chaire apostolique! il nous a été propice pour d'autres objets qui intéressoient bien moins nos sentimens et nos vœux. Inspirés donc par cette religion sainte qui, seule, pourroit essuyer nos larmes et appaiser

nos regrets, si Dieu portoit un coup trop sensible à nos cœurs; déposons donc à ses pieds les tendres et vives alarmes par lesquelles il veut peut-être éprouver notre confiance, et les prieres que nos alarmes et notre confiance en lui nous inspirent. Disons-lui, répétons-lui que le Pape est notre Pere en Jesus-Christ, et que nous sommes ses enfans, pleins d'amour et de vénération pour sa Sainteté. Disons-lui, après cela, comme la sœur éplorée de Lazare : Seigneur, celui que vous aimez est malade : si vous voulez le guérir, le conserver à nos vœux, vous le pouvez; puisque vous avez sur la santé et sur la maladie, sur la vie et sur la mort, un empire suprême : guérissez-le donc, pour notre consolation et pour votre gloire; et votre saint temple, après avoir retenti de nos gémissemens, retentira de nos actions de graces et de vos louanges; et nous nous empresserons d'offrir en votre honneur, l'Hostie

toujours vivante qui, seule, peut dignement remercier et glorifier votre Majesté Suprême.

Telles doivent être, N. T. C. F., vos dispositions religieuses et empressées dans cette triste conjoncture. Unis le plus étroitement à Notre S. Pere le Pape, et le plus tendrement en Jesus-Christ, rallions-nous d'esprit et de cœur autour de sa personne sacrée; que son infirmité soit pour tous nos freres une occasion de resserrer, avec nous, les doux liens de la charité, qui doit nous unir dans toutes les circonstances, comme n'ayant qu'un même Dieu, qu'une même religion, qu'une même foi, qu'un même Chef dans le ciel et sur la terre. Montrons à la Chrétienté, que la prolongation des jours de Notre Saint-Pere le Pape nous est chere. Prions, conjurons le Pontife Céleste, dont il est le Vicaire sur la terre, et au nom duquel et par lequel seul nous pouvons être exaucés, de les protéger

long-temps, et de les rendre tranquilles et sereins.

Puisse le très-respectable Pie VI, voir les longues années de Pierre, et puisse-t-il voir régner, au sein de son troupeau spirituel, une paix profonde, et l'unité de sentimens, en matiere d'opinions et de foi, parfaitement consolidée en Jesus-Christ, par Jesus-Christ, et pour Jesus-Christ, dans l'Eglise sainte qu'il gouverne. Puisse-t-il apprendre avec satisfaction, et les tendres sollicitudes que sa santé chancelante nous cause, et qu'il n'est pas de catholiques dans le monde Chrétien, qui tiennent à lui plus sincérement, ni plus fortement que nous. Il nous est doux de lui offrir, à la face de l'Eglise universelle, cet hommage pur et sincere de notre foi et de nos cœurs; et nous nous faisons un devoir sacré de l'inspirer à tous les Chrétiens catholiques, apostoliques et romains.

A ces Causes, Nous composant

309

le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, et de l'avis de M. l'Evêque, mandons et ordonnons à tous MM. les Curés, Vicaires et Prêtres de notre diocese, de dire à la Messe, l'Oraison, la Collecte et la Post-Communion *pro infirmo*, nombre 73, pour obtenir la conservation des jours de Notre Saint-Pere le Pape.

Et sera le présent Mandement publié, affiché, et lu au Prône de la Messe paroissiale.

Fait à Lyon, le 29 octobre 1791, en la séance de notre Conseil Métropolitain.

MOLIN, président; LEMONTEY, DOUTRE, BRUN, RENAUD, TEILLARD, LUNAUD, JOLY-CLERC, BAAR, BERNARDET, BRET, PONSON, LASAUSSE, FLACHAT, LAMOURETTE.

Par Mandement,

BOUTEILLE, *Secrétaire*.

A LYON, de l'Imprimerie d'AMABLE LE ROY, Place St.-Jean.